



Unité - Progrès - Justice

**Dix- huitième session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme
Genève du 12 au 30 septembre 2011**

**Communication du Burkina Faso dans le cadre
de l'évènement parallèle sur «Solidarité, Développement
et l'Objectifs 8 du Millénaire pour le Développement »**

Genève le 14 septembre 2011

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les initiateurs de cet évènement et de saluer tous les participants en leurs qualités respectives pour leur présence ici.

La déclaration du Millénaire pour le développement adoptée le 8 septembre 2000, par 189 pays, sous l'égide de l'ONU, a identifié les préoccupations de la planète en termes de sécurité et de développement dans les secteurs tels que l'environnement, les droits de l'homme et la gouvernance. Les dirigeants du monde y reconnaissaient également que « *en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité* ».

Cette vision de l'interdépendance de tous les Etats ou sociétés du monde et la nécessité de conjuguer les efforts pour un développement humain durable ont été à la base de l'idée d'un partenariat mondial pour le développement (Objectif 8 du Millénaire pour le Développement).

La même déclaration du millénaire adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement en 2000 définissait la solidarité comme une des valeurs fondamentales essentielles aux relations internationales du XXI^e siècle. La solidarité, ce n'est pas seulement la compassion, a dit M. Lech WALESCHA, cofondateur du bien nommé mouvement ouvrier polonais **solidarnosc**, en plaidant en 2006 pour qu'on en fasse la base de l'ordre mondial contemporain.

C'était lors du lancement de la journée internationale de la solidarité humaine, au cours duquel M. J. A. Ocampo, alors secrétaire général aux affaires économiques et sociales de l'ONU a aussi déclaré que le concept de solidarité est au cœur de notre humanité commune.

Le partenariat mondial pour le développement évoqué tantôt part du constat que les Etats du monde ne connaissent pas le même niveau de développement ; que certaines régions sont plus dotées que d'autres en ressources et que les dysfonctionnements de l'économie mondiale influencent particulièrement et négativement les efforts de développement des pays les plus pauvres.

C'est pourquoi certains estiment qu'au sein du processus rapide de mondialisation qui aggrave les inégalités entre pays et à l'intérieur même de ceux-ci, nous devons consacrer plus d'attention à la solidarité économique et faire preuve de plus de créativité dans l'intérêt bien compris de tous.

Pour en revenir au sujet « **La solidarité internationale comme moyen pour la réalisation d'un développement juste, équitable** », il nous semble qu'il s'agit là d'une évidence et d'une nécessité incontournable. Et en cela nous approuvons ce que Monsieur **Rudi Muhammad Rizki précédent expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale** avait si bien relevé dans son dernier rapport en disant que « *La valeur universelle de solidarité exige que les questions planétaires soient abordées collectivement de manière que les coûts et les obligations soient équitablement partagés* ».

Nous vivons encore une fois dans un monde globalisé et interdépendant. Dans un tel monde la solidarité doit s'exprimer par le biais de programmes où la participation commune des pays développés et en développement sera le symbole d'un partenariat novateur et d'un rapprochement plus fort pour paraphraser l'assertion d'un responsable brésilien.

La recherche de solutions concertées ne peut se faire sans la prise de conscience que nous sommes dotés différemment en ressources et que nos contextes naturels différents influent sur nos conditions de vie et nos efforts au développement. D'où le recours à la solidarité internationale, cette valeur humaine, qui se veut aussi un principe des relations entre Etats. On ne saurait donc nier l'importance de la solidarité internationale pour soutenir les efforts des pays en développement et pour promouvoir un développement juste et durable.

Mais il est clair que la solidarité internationale ne décharge en rien un Etat de ses obligations premières vis-à-vis de ses populations en matière de droits humains et de développement. Bien que ce soit à chaque Etat qu'il incombe au premier chef d'assurer son propre développement durable, des actions de solidarité et des mesures concertées sont nécessaires à tous les niveaux pour permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement.

La solidarité internationale devrait participer davantage au renforcement de la coopération internationale et au développement des relations amicales entre les Etats, sur la base de l'égalité, de l'intérêt mutuel et du respect de la souveraineté nationale. A cet égard, il nous paraît utile que des actions de sensibilisation soient développées pour permettre de mieux appréhender le sens et la portée de la solidarité internationale.

Il nous semble par ailleurs bien indiqué que le Conseil des Droits de l'Homme se soit penché sur la question de la solidarité internationale et des droits de l'homme et nous saluons les travaux réalisés sous l'égide du Haut-commissariat aux droits de l'homme et de l'Expert indépendant sur le sujet. La promotion et la protection des droits de l'homme constituent en effet un des domaines dans lesquels les Etats peuvent coopérer et mener des actions par le biais de la solidarité internationale.

Pour le Burkina Faso qui est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest aux ressources limitées et soumis à des aléas climatiques difficiles, la solidarité est déjà au niveau national, une valeur fondamentale de la société traditionnelle. Elle se vit tant au sein des familles et communautés qu'à un niveau plus large à travers des structures institutionnelles étatiques et non gouvernementales contribuant au quotidien à sauver des vies, et à soutenir les populations dans leurs projets de développement leur permettant de vivre dignement en dépit de la précarité de leurs conditions. Pour nous les regroupements sous régionaux et régionaux auxquels nous appartenons sont les maillons de la solidarité africaine.

C'est pourquoi mon pays croit d'autant plus en la solidarité internationale, participe au présent événement et le soutient.

Pour finir, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer toute la gratitude et la reconnaissance de mon pays aux Etats, aux organisations intergouvernementales, ainsi qu'à celles de la société civile, et aux particuliers qui partagent cette vision d'une solidarité internationale agissante et s'investissent pour la rendre effective, pour le bénéfice de tous en dernier ressort.

Je vous remercie pour votre aimable attention.